



Cdd non signé transformé en travail au noir

Par **Djo86**, le **16/09/2015** à **01:22**

Bonjour, ma concubine a ressemblant travaillé dans un restaurant pendant 9 jours pour remplacer une serveuse qui était en arrêt maladie depuis 2 mois. Au début elle devait être en CDD, puis en CDI si ça se passait bien. L'employeur lui a juste demandé son numéro de secu. Mais elle n'a jamais rien signé, une fois son travail fini l'employeur lui a dit qu'il la payerait en fin de mois d'août. Ils se sont mis d'accord sur 60 heures normalement payé à 9.88 (elle en a fait 63 mais il a déduit 3h de pause). Il lui a même signé un papier avec ses heures de travail. Finalement à la fin du mois il a prétexté des problèmes avec son comptable, qu'il lui donnerait la moitié en liquide et l'autre par virement avant le 5 septembre car elle partait une semaine en vacances et elle aurait bien aimé profiter de cet argent à ce moment-là. Le 4 elle l'a appelé mais il n'avait pas pu faire le virement et il ne pouvait pas lui donner de liquide car tous les clients avaient payés par carte. Mais il lui a promis un virement dans les 2 jours. À notre retour de vacances elle n'avait toujours rien sur son compte, elle lui a téléphoné mais là il était plus d'accord avec les heures, selon lui elle en avait fait que 50 et qu'il était plus avantageux pour elle de ne pas signer de contrat car sinon sa lui ferait une paye plus petite. Ils se sont donnés rendez-vous le lendemain. Je lui ai bien dit de refuser et de demander c'est 60 heures avec un contrat signé et d'enregistrer la conversation avec son téléphone pour avoir une preuve au cas où, car je commence vraiment à me poser des questions, même si je suis pas sûr que ce soit recevable. Elle a donc été le voir hier, mais là il parlait de 49 heures payé à 9.63. Ils se sont mis d'accord sur 50 heures, elle n'a pas osé demander ses 60 heures n'y a-t-elle pas le contrat. Il l'a embrouillé, lui disant qu'en plus elle avait mangé sur place et qu'il lui avait offert 3-4 verres entre autres. Au final elle doit recevoir un virement de 481.5€ demain et qu'il ne la prendrait pas car il lui a dit qu'il n'aimait pas les gens qui insistent pour réclamer l'argent comme ça. Je me suis renseigné sur le net pour connaître un peu ses droits et selon la Convention collective des HCR il est en tort sur plusieurs points si j'ai bien compris. Il ne compte pas les heures supplémentaires de sa 1^{ère} semaine (4 heures à 110%, 4 heures à 120% et 5h15 à 150%) Les repas lui étaient dus vu qu'elle travaillait

au moment des repas.rnPour les 3 heures qu'il lui retire pour les poses je suis pas sur de moi, c'est peut être légale mais je trouve ça bizarre.rnEt bien sur le fait de ne pas lui avoir fait signé de contrat.rnrnJe lui conseille d'aller voir les prud'homme, mais sa lui fait peur.rnrnComme preuve qu'elle a bien travailler chez lui elle a un message sur sont répondeur ou il parle de la feuille d'heure qu'il ont fait ensemble. rnL'enregistrement que je lui est conseillé de faire avec son portable, mais ont entent mal et je suis pas sur que ce soit recevable de toute façon.rnLe paiement qui doit arrivé sur sont compte (en espérant qu'il arrive...)rnEt la feuille d'heures fait sur un papier blanc signé.rnrnLa feuille d'heures ressemble a sa :rnLundi : 10h-15h 18h-21h rnMardi: 10h-15h 17h-21h rnMercredi: 17h-21h rnJeudi: 17h-21hrnVendredi: 17h-21hrnSamedi: 8h-15hrnDimanche: 8h-15h30 17h-21h45rnLundi: 7h30-14h45rnMardi: 7h30-15hrn60heures suivi de la signature.rnrnSachant que c'est ma concubine qui a noté les jours et heures et lui qui a marqué 60heures et signé.rnrnElle est aussi restait plusieurs fois jusqu'à 23h minuit pour qu'il lui explique certaine chose sur le métier, mais je trouvé pas ça trop bizarre vu qu'elle était novice en serveuse. Même si il disait être satisfait d'elle a sont dernier jours de travail, il m'avait d'ailleurs aussi invité a manger ce jours la après 15 heuresrnrnJ'aimerais savoir ce que vous en pensé pour la rassurer surtout qu'elle comptait beaucoup sur ce travail pour s'en sortir et la du coup elle ne comprend pas trop. rnPour moi faut qu'elle aille au prud'homme.rnj'avais oublié elle a appris que son patron va au prud'homme vendredi pour sont ex-serveuse pour un litige sur la paye et si j'ai bien compris c'est pas la 1er fois.rnrnVoila j'ai essayé d'expliqué au mieux sans donné tout les détailles, mais je le sentait pas trop ce patron vu ce qu'elle m'en disait au bout de 3-4 jours de travail, j'avais l'impression qu'il la fessait travaillé avec une carotte devant le nez, mais je lui en avait pas trop parlé en espérant me trompé. Mais pour le coup je l'avais sentie venir et je m'en veut un peut.rnrnDésolé pour les fautes.rnrnMerci de m'avoir lu.

Par **moisse**, le **16/09/2015** à **07:14**

Bonjour,rnEffectivement il faut soit saisir le conseil des prudhommes, soit écraser et tourner la page.rnDans un premier temps adresser une lettre recommandée à l'employeur demandant les documents de fin de contrat:rn* bulletin de paiern* solde de tout comptern* attestation Pole-emploirn* relevé des heures effectuées.rnNe pas évoquer autre chose, ne pas discuter c'était bien ou pas bien et patati patata.rnIl ne répondra pas vraisemblablement et on en revient donc au choix de poursuivre ou pas.rnVotre enregistrement téléphonique n'est pas recevable en matière civile (il le serait en matière pénale).

Par **Lag0**, le **16/09/2015** à **08:08**

Bonjour,rnSans contrat écrit, la salariée était en CDI à temps plein sans période d'essai. Toute rupture de contrat de la part de l'employeur peut alors être requalifiée en licenciement sans cause devant le conseil des Prud'hommes.rnIl faudrait donc pouvoir prouver que c'est l'employeur qui a demandé à la salariée de ne plus venir travailler...